

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-38 du 18 Février 1992  
portant approbation du budget prévisionnel exercice 1991-1992 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Département de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-301 du 31 Décembre 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N°91-310 du 31 Décembre 1992 portant approbation des Statuts du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Janvier 1992

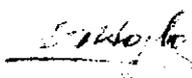
SECRET :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel exercice 1991-1992 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Département de l'Ouémé tel qu'annexé à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Février 1992

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.

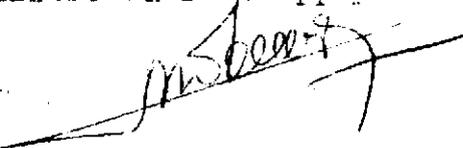
Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



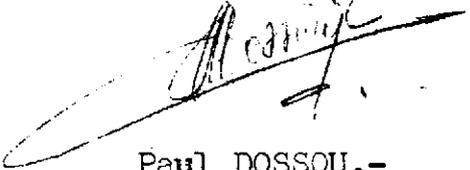
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Développement Rural,

Le Ministre des Finances,



Mama ADAMOU-N'DIAYE.-



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 SGG 4 MPRE 5 MDR 4 Autres Ministères 19  
DP-INAE 3 BCP 1 DTCP 4 Société 10 CCIB 2 DB-DCOF-DSDV-DI 10 LIB-  
FASJEP 4 JORB 1.